



## Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact : M. Thierry Michel  
Président du Conseil communal  
☎ 032 886 43 40

### Programme de législature 2012 – 2016

---

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal a établi son programme de législature 2012 – 2016 :

***Le grand rêve d'avenir devient réalité !  
Un développement au service de la qualité de vie,  
une qualité de vie au service du développement.***

Relevons tout d'abord que le citoyen est tant le fil rouge que le point central de ce programme qui se veut novateur. Sa vision stratégique consiste à améliorer la qualité de vie individuelle de notre population et cherche à répondre aux légitimes aspirations de chacun. Le succès ne peut cependant être que collectif et la contribution de tous est nécessaire à la réussite de l'avenir de Val-de-Travers. Ce programme est illustré par et s'intègre parfaitement dans l'esprit de l'article 6 de la Constitution fédérale « *Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société.* »

La volonté politique de placer la qualité de vie au cœur de la stratégie de développement se traduit non seulement dans les contenus du programme, mais également dans sa structure. Ainsi, tous les objectifs sont mis en relation avec quatre axes prioritaires qui participent prioritairement à la qualité de vie de chacun de nos concitoyens :

- **Le lien communautaire,**
- **L'environnement,**
- **Le revenu disponible,**
- **L'accès aux biens et services.**

Cette approche originale permet d'identifier pour chaque objectif sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie, mais également les éventuels effets indésirables



qui pourraient en découler. Lorsqu'un tel risque est identifié, il sera pris en compte dans la mise en œuvre de l'objectif, afin de s'assurer en permanence que le développement se fasse au bénéfice de la population et non l'inverse.

10 objectifs destinés à l'amélioration de la qualité de vie ont été identifiés :

- **La mise en valeur du territoire,**
- **L'extension de l'offre de logements,**
- **L'embellissement des villages,**
- **Le développement démographique,**
- **La santé et les services d'urgence,**
- **La concrétisation du pôle de développement régional,**
- **La consolidation des commerces et services de proximité,**
- **Le rayonnement touristique,**
- **Le soutien à la vie associative,**
- **L'implication citoyenne.**

Des actions seront menées pour chacun de ces thèmes, de manière à ce qu'ils aient des retombées positives pour nos habitants, qu'ils contribuent à développer un fort sentiment d'appartenance à notre collectivité, dans un environnement embelli et développé qualitativement, avec une amélioration de leur bien-être matériel, le tout avec une offre de services de proximité riche et de qualité.

La promotion, les partenariats, l'efficacité interne, et les finances sont les indispensables outils pour atteindre ces objectifs. Des instruments de suivi et d'évaluations intermédiaires sont prévus pour permettre au Conseil communal d'observer la mise en œuvre du programme de législature.

*« Nous tissons notre destin, nous le tirons de nous comme l'araignée sa toile. »  
François Mauriac*

Val-de-Travers, le 2 octobre 2012

*LE CONSEIL COMMUNAL*

